

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS:** Mme Émilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée - M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, Mme Christelle BRILLAUD, Mme Jacqueline BLAIN, M. Olivier LE GUYADER, M. Pascal BINET, Mme Isabelle LACREUSE, M. Cyril DROUIN, M. Pascal BROCHARD, Mme Marie-José MORICE BOU SALA, M. Antoine SANTOS, Mme Judith MONTAUBAN, M. Julien GUILLON, les conseillers municipaux

**ABSENTS EXCUSES :** M. Patrick PERDRIAU qui donne pouvoir à M. Gilbert ARRIVE  
Mme Laëtitia CAMUS qui donne son pouvoir à Mme Emilie DUPREY  
Mme Isabelle LACREUSE qui donne son pouvoir à M. Pascal CAILLE

Date de la convocation : 07/03/2023  
Mme Christelle BRILLAUD est nommée secrétaire de séance.

**N° : DELCM2023-03/06**

**OBJET : BUDGET « LOT LA CROIX CARRON » – AFFECTATION DES RESULTATS 2022**

Après avoir adopté les comptes administratifs de l'exercice 2022 lors de sa séance du 13 mars 2023, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation des résultats de fonctionnement du budget « Lotissement La Croix Carron ». Constatant que le compte administratif 2022 fait apparaître les résultats suivants :

- Résultat de fonctionnement 2022 : - 10 350.48 €
- Résultat d'investissement 2022 : 0.00 €

Considérant les soldes de clôture figurant au compte administratif 2022, à savoir :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	REALISATIONS	
RECETTES	0,00 €	
EXCEDENT N-1	10 350,48 €	
DEPENSES		10 350,48 €
<b>DISPONIBLE A AFFECTER</b>	<b>0,00 €</b>	


EN SECTION D'INVESTISSEMENT		
	REALISATIONS	
RECETTES	0,00 €	
EXCEDENT N-1		0,00 €
DEPENSES		0,00 €
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	
<b>SOLDE DE CLOTURE</b>	<b>0,00 €</b>	

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :  
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022	
Résultat de fonctionnement	0,00 €
<b>Excédent de fonctionnement reporté au 002</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Déficit d'investissement reporté au 001</b>	<b>0,00 €</b>

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance  
Christelle BRILLAUD



LE MAIRE,  
Emilie DUPREY

